



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 19 septembre 2024	Délibération n° 2024-09-19/02 Ressources humaines
--------------------------------------------	------------------------------------------------------

Le 19 septembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 13/09/2024

**ETAIENT PRESENTS (25) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mme Oziel, MM. Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo.

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Verna à M. Surie, M. Desrivières à M. le Maire, M. Poisson à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Malnati à Mme Umnus, Mme David à M. Amédéo

**ABSENTS EXCUSES (02) :**

MM. Zakaria, Duranteau.

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** MME KRAWCZYK

**OBJET :** Créations d'emplois suite aux avancements de grade au titre de l'année 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L132-10, L212-4 et L212-5, L411-6 à L411-9, L415-1, L411-2, L452-38, L513-10, L522-1, L522-4, L522-23 à L522-30,

**VU** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction publique,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240925-DEL2024091902-DE  
Date de réception préfecture : 25/09/2024

**VU** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**VU** la délibération n°2021-01/2103 du 21 janvier 2021 portant fixation des ratios d'avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**VU** l'arrêté municipal n°2020-1115 du 7 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que la promotion et la valorisation des parcours professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'au regard des conditions statutaires et des critères d'éligibilité fixés par les LDG, 22 agents relevant des filières administrative, technique, sociale, médico-social et de l'animation sont inscrits sur le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2024, sans préjudice du pouvoir propre d'appréciation, en ce qui concerne la nomination, de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter les modifications du tableau des effectifs pour permettre ces avancements au titre de l'année 2024,

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 12 septembre 2024,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit, afin de permettre les avancements de grade au titre de l'année 2024 :

Fillière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	6
	Agent de maîtrise principal	8	10
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	41	43
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16	20
Administrative	Attaché principal	1	2
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	23	25
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25	27
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13	15
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	7	10
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	10

**IMPUTE** : la dépense au chapitre 012 du budget,

**AUTORISE** : Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

 Maire,  
  
Béatrice KRAWCZYK

 Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAÏANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 25 SEP, 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 26 SEP, 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 26 SEP, 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

K.